

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_220 : PISTE DE DÉPLACEMENTS DOUX MARSSAC-SUR-TARN :
CONVENTION FINANCIÈRE PRÉALABLE À LA REMISE D'OUVRAGE

L'an deux mille dix sept, le douze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 décembre 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Najat DELPEYRAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Patrice BEDIER (pouvoir à Robert AZAIS), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Steve JACKSON (pouvoir à Jacques ROYER), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Pierre DOAT (pouvoir à Delphine DESHAIES-GALINIE), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Laurence PUJOL), Louis BARRET (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2017

N° DEL2017_220 : PISTE DE DÉPLACEMENTS DOUX MARSSAC-SUR-TARN : CONVENTION FINANCIÈRE PRÉALABLE À LA REMISE D'OUVRAGE

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et programmation des travaux

Madame Delphine DESHAIES-GALINIE, rapporteur,

A l'issue des travaux de construction de la route nationale 88 en route express à 2x2 voies, les délaissés de l'ancienne RN88, certains délaissés de la rocade, les rétablissements de certaines voies de communication et les pistes de déplacements doux longeant la voie express ont vocation à être intégrés dans le patrimoine des collectivités.

Sur la commune de Marssac-sur-Tarn, des visites préalables ont été organisées entre les services de l'État (Dreal), la commune et la communauté d'agglomération de l'Albigeois afin de lister les travaux complémentaires de finition à réaliser avant ce transfert.

Pour solder l'opération, la Dreal propose que les travaux de finition soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage des collectivités moyennant le versement de soultes.

La commune de Marssac-sur-Tarn a accepté de réaliser les travaux de plantation des anneaux des deux giratoires de l'échangeur.

Une convention entre la commune et l'État a été passée à cet effet.

Il est proposé que les travaux de finition de la piste cyclable, qui est située entre le ruisseau de Carrefoul et l'échangeur de Marssac-sur-Tarn, soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en contrepartie du versement d'une soulte à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Ces travaux ont été estimés à 7 935,50 €HT.

Afin de permettre le versement de la soulte de 7 935,50€HT en vue de réaliser des travaux de finition, il est proposé de conclure une convention financière.

Cette convention sera signée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la Dreal Occitanie et la commune de Marssac-sur-Tarn.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-annexé,

VU l'avis favorable du bureau du 28 novembre 2017

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention financière préalable à la remise des ouvrages à la commune de Marssac-sur-Tarn,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer la dite convention avec la Dréal Occitanie et la commune de Marssac-sur-Tarn.

AUTORISE madame la présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération et à signer tous les actes y afférant.

Pour extrait conforme,
Fait le 12 décembre 2017,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL